

Les travaux réalisés

Un comité en mouvement

Depuis sa création le 26 mars dernier, le Comité national des usagers (CNU) s'est réuni à 10 reprises, en plus de plusieurs séances de groupes de travail. Ce rythme soutenu témoigne de l'engagement remarquable de ses membres qui ont investi temps et énergie pour instaurer les bases d'une nouvelle instance. La mise en place du CNU représente une charge de travail considérable exigeant à la fois de la rigueur, de la disponibilité et une capacité d'adaptation dans un contexte de transformation.

Récemment, deux membres ont décidé de se retirer pour des raisons personnelles et médicales. Le processus de remplacement est en cours et le comité demeure pleinement mobilisé. Les membres du CNU continuent de faire front commun pour répondre aux nombreuses demandes de collaboration et de consultation, ayant comme objectif constant de représenter les usagers de manière juste, cohérente et engagée.

Le CNU a également lancé des invitations aux instances nationales (Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), Conseil de la protection des malades (CPM) et Alliance des patients pour la santé (APS)) afin d'établir des mécanismes de collaboration.

Collaboration au projet du code d'éthique de Santé Québec : une démarche enracinée dans les mandats des comités des usagers et du CNU

Dans le cadre de son mandat de représentation nationale des usagers, le CNU a été consulté sur le projet du code d'éthique de Santé Québec. La consultation a plus particulièrement portée sur la section 7 concernant les droits des usagers.

Cette participation active démontre l'engagement du CNU à faire entendre la voix des usagers dans les orientations fondamentales du réseau. Les membres ont collaboré à des travaux ciblés afin que les droits inscrits au code d'éthique, et découlant de diverses lois, reflètent les réalités vécues sur le terrain et qu'ils soutiennent concrètement les actions des comités des usagers.

Le CNU s'assure que les droits des usagers proposés soient cohérents avec les responsabilités des comités locaux qui œuvrent quotidiennement à la défense des droits, à l'accompagnement des usagers ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des services.

Les travaux sur le code d'éthique se poursuivent et feront l'objet d'un plan de communication et de déploiement, par Santé Québec, permettant une appropriation et une utilisation pertinente.

Gestion des surplus financiers

Paramètres relatifs aux comités des usagers (CU) et aux comités de résidents (CR)

Suivi des orientations transmises le 7 août dernier (25-SQCN-00003)

Nous réitérons que tout surplus non utilisé de l'ensemble des CU d'un établissement (incluant le CUCI) au cours de l'exercice financier 2024-2025 doit être reporté au niveau régional pour la présente année financière (2025-2026).

Ce report des surplus au niveau régional de l'établissement permettra de soutenir le CUCI dans la réalisation de projets spéciaux soumis ou conduits par les CU/CR qui le compose. Ces projets doivent s'inscrire dans le mandat des CU/CR et être inclus aux paramètres budgétaires actuels (exemple de dépense non admissible : achat d'ordinateurs portables relevant de la responsabilité de l'établissement). Ceux-ci doivent également tenir compte d'une représentativité équitable des différents comités, missions et clientèles desservies.

À la fin de l'exercice 2025-2026, tout excédent de ces surplus sera versé au solde du comité national des usagers (CNU) pour l'exercice suivant. Le CNU sera ainsi en mesure de soutenir les comités des usagers d'établissement (CUE) à venir, les CU et les CR des établissements dans la réalisation de projets spéciaux non récurrents, locaux, régionaux ainsi que des projets d'envergure nationale. Des modalités sur la gestion et l'utilisation de ces sommes au niveau national seront communiquées ultérieurement, après consultations des parties prenantes.

Les travaux en cours et à venir

Mise sur pied des comités des usagers d'établissement (CUE)

À la suite de la démarche de consultation collective

Le CNU a entendu les commentaires des comités sur le terrain et reportera la publication de la politique sur la mise en place des CUE afin de permettre un meilleur arrimage et d'effectuer les consultations pertinentes. Ainsi, les élections seront remises au premier trimestre de l'année civile 2026.

Nous encourageons les comités en place à continuer leurs projets et leur soutien aux usagers et aux résidents.

Établissements publics non fusionnés (EPNF)

Les EPNF n'auront pas à procéder à un processus électoral régional lors du lancement de la campagne relative à l'implantation des CUE si leur comité répond aux exigences minimales fournies par le CNU. Toutes les situations non conformes seront analysées par le CNU afin de déterminer les alignements possibles. Cette orientation découle du principe que les CU des EPNF remplissent d'emblée l'exigence de représentation requise dans la LGSSSS et qu'ils deviendront des CUE lors de cette campagne.

Le mandat du CNU

Le CNU est une nouveauté dans la *Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux* (LGSSSS). Son rôle et ses responsabilités sont prévus aux articles 86 à 88. Il s'agit d'une instance essentielle dédiée à la représentation des usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Composé de membres engagés et diversifiés, le CNU a pour mission de veiller à ce que les préoccupations et les besoins des usagers soient entendus et pris en compte dans l'amélioration des services. En collaborant étroitement avec les différentes parties prenantes, le CNU s'efforce de promouvoir une culture de respect, d'inclusion et de transparence, tout en visant à améliorer continuellement la qualité des services offerts aux citoyens. Le CNU est un pilier fondamental pour garantir que chaque voix compte et que chaque usager reçoit les soins et les services ainsi que l'attention qu'il mérite.

Inscription à l'infolettre

Nous vous invitons à vous abonner à l'infolettre du comité national des usagers [en cliquant ici](#) et à partager cette invitation!

Nous vous remercions de votre engagement et de votre collaboration continue.

Votre comité national des usagers